

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 mai 2024

Rapporteur :
Monsieur Paul BOEDEC

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/05/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/05/2024
(accusé de réception du 23/05/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention à l'association 'Mille et un Petit Prince'

Dans le cadre de sa compétence « santé » reconnue d'intérêt communautaire, Quimper Bretagne Occidentale souhaite apporter son soutien financier aux actions menées par l'association « Mille et un Petit Prince ».

Depuis 2017, l'association « Mille et un Petit Prince » a mis en œuvre des actions pour améliorer le quotidien des enfants hospitalisés et de leurs parents au sein du service pédiatrique du Centre hospitalier de Quimper Cornouaille (CHIC).

L'association agit dans différents domaines, en lien avec la direction du service pédiatrique du CHIC :

- action sur l'amélioration du cadre de vie dans le service (décoration ; matériel ; équipement de confort...) ;
- favoriser la présence des parents et de salles de « repos », en dehors de la chambre, pour réussir à « lâcher prise » quelques temps, pour un échange, ou simplement pour un instant d'intimité ;
- faire entrer la culture (artistes, comédiens, conteurs...) au sein de l'unité pédiatrique.

Depuis sa création en 2017, « Mille et un Petit Prince » a investi près de 70 000 euros dans le service pédiatrique de l'hôpital de Cornouaille.

Chaque année, un événement caritatif est organisé pour collecter des fonds. Le 13 avril 2024, l'association a accueilli Amir qui a joué au profit de l'association.

Les sommes recueillies accompagnent la poursuite des projets de l'association. Le programme d'actions 2024 est le suivant : financement d'intervention de psychomotriciens ;

aménagement d'une chambre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ; financement d'interventions culturelles ; équipement des chambres dont lits pour les parents...

Afin de soutenir l'action de l'association, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 2 500 € à l'association « Mille et un Petit Prince ».